

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 17.02.2016	Heure 08:32	Numéro 16.112	Département(s) DFS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Fabien Fivaz		Lié à : (Facultatif) ad 15.054
Titre : Stratégie d'indépendance dans l'informatique neuchâteloise		
Contenu : Dans le cadre de la mise en œuvre du rapport 15.054, le Conseil d'État élabore une stratégie pour sortir de la dépendance vis-à-vis des systèmes propriétaires (Microsoft, Oracle, etc.) et favoriser le développement des logiciels libres au sein de l'administration neuchâteloise. Pour y parvenir, il veillera en particulier à: 1. dresser un inventaire des logiciels utilisés dans l'administration cantonale avec les coûts de licence associés et formuler des alternatives libres; 2. analyser les principaux nouveaux projets d'envergure dans ce sens; 3. développer des projets pilotes, tester des solutions alternatives aux solutions propriétaires; 4. ne pas reconduire automatiquement les contrats de licence pour les produits propriétaires qui arriveront à échéance durant les années 2016 à 2020, mais lancer des appels d'offres ouverts et sans mention d'une marque; 5. permettre le fonctionnement d'alternatives libres lors d'achats de matériel, dans la mesure du possible. Le Conseil d'État fera un rapport sur sa stratégie au plus tard à la fin 2018.		
Développement (obligatoire): Selon le réseau Framasoft, <i>"un logiciel libre est un logiciel qui offre et garantit les quatre libertés suivantes: utilisation, étude, modification et duplication en vue de sa diffusion (gratuite ou pas). Ceci est permis techniquement grâce à l'accès au code et légalement grâce à la licence libre qui l'accompagne. Ces quatre libertés favorisent la transparence, la confiance, l'échange, le partage et la collaboration [...]".</i> Partout dans le monde, des collectivités publiques, des entreprises et des individus choisissent de se tourner vers des logiciels libres. C'est le cas de la Ville de Munich, de l'administration anglaise, de la police française, ou plus récemment de l'administration italienne. En Suisse, le Conseil de la Ville de Berne a récemment demandé à son exécutif une stratégie d'indépendance vis-à-vis de Microsoft. Ne le cachons pas, des collectivités ont également fait marche arrière: c'est le cas par exemple du canton de Soleure. Dans ce cas toutefois, les observateurs s'accordent à dire que la transition a été mal gérée, que le passage au logiciel libre s'est fait dans la précipitation. Nous ne souhaitons pas la même chose à Neuchâtel, c'est pourquoi nous demandons qu'une stratégie à moyen et long terme soit élaborée et mise en œuvre dans la durée. Malgré l'absence de coûts de licences, les logiciels libres ne sont pas gratuits. Ils renversent pourtant la logique économique appliquée par les systèmes propriétaires: plutôt que de payer des licences, dont les coûts élevés augmentent les bénéfices des grands conglomérats informatiques et de leurs actionnaires, les logiciels libres permettent de créer localement du travail, pour leur adaptation aux conditions des systèmes dans lesquels ils seront utilisés, pour la formation qui entoure leur prise en main, etc. Les logiciels libres apportent des éléments intéressants en termes de sécurité: le code source étant disponible, il est presque impossible d'y implanter des portes dérobées (<i>backdoors</i>). Les failles de sécurité sont rapidement corrigées. La disponibilité du code source des logiciels permet à chacun de les utiliser, de les améliorer, de les auditer. Ce n'est pas pour rien que les géants de l'informatique mettent de plus en plus des portions de leurs codes en <i>open source</i>: ils y trouvent des améliorations à moindre coût, et dénichent ainsi le personnel dont ils ont besoin pour continuer à innover. D'un point de vue politique, il serait également juste que les développements payés par les contribuables soient accessibles à toutes et tous. Nous demandons donc au Conseil d'État de préparer une stratégie pour sortir de la dépendance vis-à-vis des		

systèmes propriétaires.

Position du Conseil d'Etat:

Le Conseil d'État combat la motion conformément aux conclusions de la COGES qui a examiné le rapport 15.054 et entendu le premier signataire.

L'urgence est demandée :

☐ Oui ☒ Non

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Fabien Fivaz

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Baptiste Hurni

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Andreas Jurt

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Aël Kistler

Laurent Debrot

André Frutschi